



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°3/2020 Juin

## Agenda :

- **Enquête « Mais que devient le Plateau Saint-Michel ? »** : du 22 mai au 25 juin (voir page 4)

- **Fête des Associations** : samedi 5 septembre 9h30 - 17h dans les Jardins Biovès à Menton (sous réserve)



## **La pinède du Cap Martin en danger**

En novembre 2018, l'onde de tempête a endommagé plusieurs grands arbres sur le chemin des douaniers, en particulier à la pointe et au pied de l'Hôtel du Cap. Deux ans plus tard, les arbres morts ou très atteints offrent un spectacle désolant : il est grand temps d'agir ! Le Cap Martin est le seul site classé de notre littoral, une reconnaissance nationale depuis 1974. Ce patrimoine végétal unique principalement composé de chênes verts et de pins d'Alep pluri-centenaires disparaît peu à peu. Une pinède clairsemée offrant moins de résistance au vent, celle du Cap Martin a besoin d'être régénérée par des plantations de jeunes arbres issus d'essences méditerranéennes pour retrouver sa vigueur. **Il est urgent que la CARF et la Mairie** sensibilisent les propriétaires privés et sollicitent l'aide du Plan régional « 1 million d'arbres plantés d'ici 2021 », y compris pour des plantations le long des voies publiques. L'ASPONA est également intervenue fin mai pour demander la réouverture de l'accès au public du Domaine privé du Cap.

## **Tenir le cap**

*Dès son installation, début avril, le conseil d'administration renouvelé de l'ASPONA s'est mis au travail. La période de confinement a été propice à la prise en main des dossiers par les nouveaux administrateurs et à la définition d'une feuille de route qui sera soumise à la délibération commune dans une rencontre en présentiel, dès que possible. Nos échanges approfondis en audioconférence ont renforcé notre détermination à voir ménagé l'écrin naturel de qualité exceptionnelle, non banalisé, dont nous avons la chance de disposer encore.*

*Nos échanges approfondis en audioconférence ont renforcé notre détermination à voir ménagé l'écrin naturel de qualité exceptionnelle, non banalisé, dont nous avons la chance de disposer encore.*

*La crise sanitaire a révélé l'importance des liens de proximité et du soin ordinaire, invisible et gratuit pour notre « habitabilité », surtout lorsqu'elle sait composer avec une palette unique de paysages et de ressources très diversifiés.*

*Plus prosaïquement, le suivi de l'actualité nous a conduits à nous intéresser à la capacité de traitement des déchets ménagers en provenance de Corse, rendue possible par la réduction des nôtres sous l'effet du confinement, au devenir du Plateau St Michel et des terres agricoles à vocation vivrière et/ou pastorale, aux « mobilités douces » pour l'après crise, à la nouvelle délimitation des zones de mouillage pour les yachts, etc.*

*Cette période inhabituelle nous a amenés à sortir de notre zone de confort et à établir de nouveaux contacts avec le monde de la recherche et les milieux universitaires, en particulier s'agissant de la coopération à engager avec la zone Natura 2000 Mer italienne (Capo Mortola) et de la relance d'une association environnementale locale à Eze-sur-Mer en lien avec le laboratoire du CNRS de Villefranche.*

*Fort du soutien de ses fidèles adhérents et des personnes de confiance qui l'accompagnent, le conseil d'administration entend bien « tenir le cap » afin de célébrer dignement en 2023 le 50ème anniversaire de l'association.*

FL

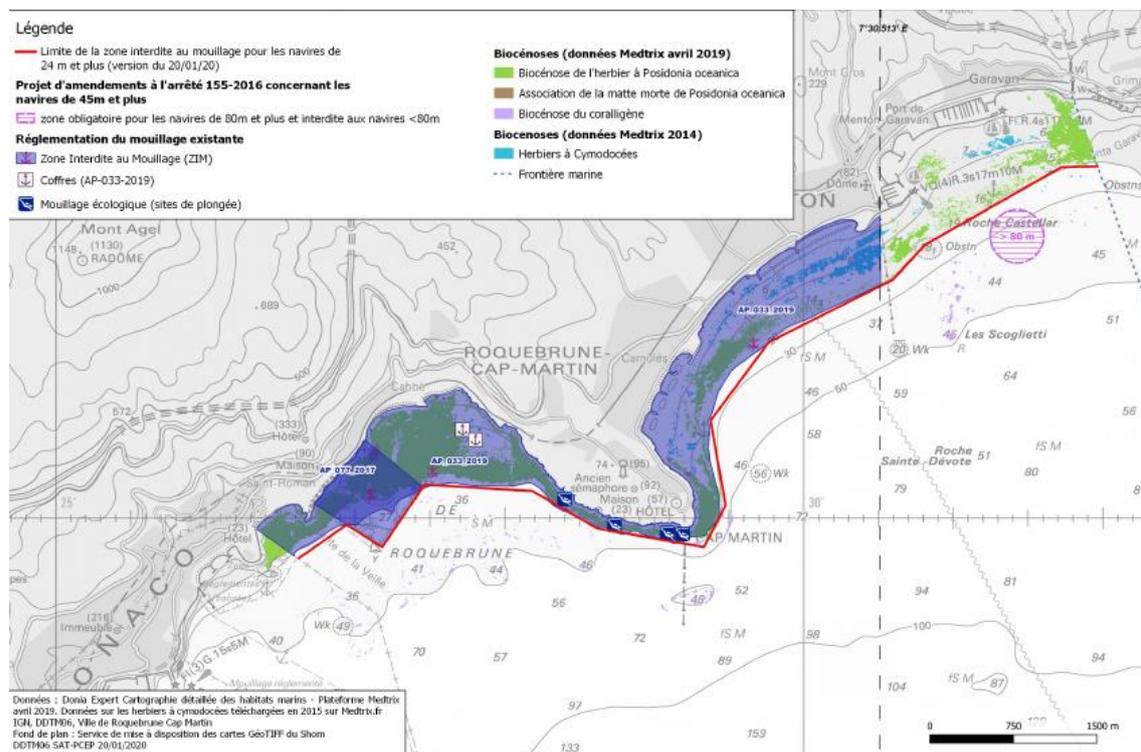
## Protection renforcée pour les posidonies, les cymodocées et les mammifères marins

Au comité de pilotage Natura 2000 du 18 février, auquel participaient la Préfecture maritime et le pôle Mer 06, l'ASPONA a appris avec satisfaction l'abandon du projet de création d'une zone de mouillage pour les gros navires de 20 à 45 m au Sud du port de Garavan (sorte de « port en mer »), comme nous l'avions demandé. Le comité a également acté l'instauration d'une zone tampon de 100 m au-delà des herbiers de posidonies ou des prairies de cymodocées pour la nouvelle délimitation des mouillages des yachts de plus de 20 m (et pas 24 m) dans les baies de Roquebrune, de Carnolès, du Soleil et de Garavan. La CARF va lancer une étude pour savoir si une ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) est souhaitable en baie de Roquebrune sur les 2 coffres d'amarrage des barges qui seront libérés à la fin du chantier monégasque – projet non souhaité par l'ASPONA.

Le Maire de Roquebrune-Cap Martin a signé officiellement l'adhésion de la commune à la convention PELAGOS, 149<sup>ème</sup> et dernière commune littorale des A-M à le faire. Entrée en vigueur en 2002, couvrant 2022 km de côtes, 87 500 km<sup>2</sup> et 241 communes, cette convention est la seule aire marine protégée (AMP) internationale – Italie / France / Monaco - en Méditerranée dédiée à la protection des mammifères marins.

Autre bonne nouvelle, le 15 mai, la commission nautique locale, à laquelle l'ASPONA a pris part, a validé la réglementation du mouillage et de la vitesse des navires dans les eaux françaises bordant le littoral mentonnais entre le vieux port de Menton et la frontière, zone qui était hors champ jusqu'ici.

La carte ci-dessous montre la nouvelle réglementation applicable, établie à partir des données 2019 sur les biocénoses. Il en ressort que les herbiers de posidonies n'ont pas disparu de la Baie Ouest !



## Dialogue de sourds au sujet des « coronapistes » pour les vélos

A la veille du déconfinement et alors que la reprise du travail en Italie et à Monaco provoquait déjà des embouteillages, l'ASPONA a adressé une lettre ouverte aux Maires des 2 communes littorales pour mettre en place des pistes cyclables temporaires, comme le prévoit le Plan Vélo Gouvernemental. Mais elle n'a pas été entendue. Ces pistes permettraient de traverser Menton et RCM par le bord de mer et d'utiliser les contre-allées des vallées du Caréi et du Borrigo. A plus long terme, l'ASPONA plaide pour qu'une analyse sérieuse soit menée par un cabinet spécialisé et indépendant, dans les deux municipalités, avec la participation des associations concernées au Comité de pilotage de l'étude. Subventionner l'achat de vélos électriques ne répond pas à la revendication première des cyclistes : circuler en toute sécurité sur des pistes dédiées.

## Plateau Saint-Michel

Constatant la dégradation continue du Plateau et du camping Saint-Michel, l'ASPONA a décidé de mobiliser au cours du mois de juin ses adhérents, sympathisants et tous ceux qui souhaitent donner leur avis sur le devenir de ce vaste ensemble naturel, qui constitue un bien commun. Parmi les altérations les plus significatives intervenues récemment, le ballast grossier déposé sur la terre des restanques pour aménager des zones de stationnement accroît la température



au sol et transforme **le camping (1) en un « îlot de chaleur » comparable au parking de la gare routière (2)** (voir photo infra-rouge Géoportail). L'ASPONA souhaite créer un élan dans la population afin d'amener la Mairie à résilier le contrat avec le délégataire pour défaillance et défaut d'exploitation.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 28 mars 2020 (extraits)

L'Assemblée Générale ordinaire de l'ASPONA s'est tenue le 28 mars sous une forme dématérialisée, en raison de l'épidémie de COVID-19 et de l'obligation de confinement. La réunion a été organisée par audioconférence de 14h30 à 16h30 à laquelle 11 adhérents ont participé ; 14 ont transmis leurs votes anticipés sur les 6 résolutions à l'ordre du jour et 28 ont envoyé un pouvoir. L'AG a pu valablement délibérer, le quorum étant atteint. Norbert Véran a présidé la séance et Frédérique Lorenzi a assuré le secrétariat.

L'assemblée prend connaissance du rapport financier de la Trésorière, Frédérique Lorenzi. Avec une activité plus soutenue liée à l'organisation de réunions pour le Grand Débat National, de deux projections de films avec débats et à la réalisation du projet « 3 PCAEQ » (Plans Climat-Air-Energie de Quartier), le nombre des adhérents a augmenté. Des dons importants et une bonne maîtrise des frais de fonctionnement ont permis d'enregistrer un bénéfice d'exploitation de 2777€. L'AG approuve les comptes à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2019 (voir bulletin de février 2020) présenté par Norbert Véran, le Vice-Président, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration devant être renouvelé dans sa totalité, les candidatures de Philippe Briand, Jean-Nicolas Conati, Catherine Dantzer, Léonor Hunebelle, Marjorie Jouen, Lucette Legot, Frédérique Lorenzi, Edmond Ottria, Peter Seyfferth, Norbert Véran et Mélody Vissio ont été reçues. Après la présentation par chacun d'eux de leur motivation, un vote collectif unanime entérine leur élection. Le conseil d'administration compte désormais 11 membres (voir <http://aspona.org/QuiSommesNous.htm>)

Pendant une interruption de séance, le Conseil d'administration choisit Frédérique Lorenzi pour occuper la fonction de Présidente ; Norbert Véran celle de Vice-Président ; Marjorie Jouen celle de Secrétaire générale ; Léonor Hunebelle celle de Trésorière.

Lors de la reprise de séance, l'assemblée valide à l'unanimité la nomination de la Présidente.

Pour l'année 2020, la Présidente indique que certaines affaires en cours susciteront une mobilisation renforcée : le respect des prescriptions d'urbanisme et la réduction des incidences environnementales du projet de complexe touristique et immobilier sur le secteur Rosmarino, l'aménagement de l'unité touristique n°2 (Cernuschi - Latournerie) dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> modification du PLU, la poursuite de la dégradation du camping et du Plateau Saint-Michel en l'absence de dénonciation de la délégation de service public par la Mairie, la nouvelle réglementation des mouillages, la ZAC Cœur de Carnolès et le Schéma de Cohérence Territoriale de la CARF, la protection de la plage naturelle de la Baie Ouest. L'ASPONA veillera à s'entourer de l'expertise nécessaire pour optimiser la conduite de ses actions.

D'autres projets sont envisagés, tels qu'une visite environnementale du Vallon du Gorbio, le suivi des propositions des 3 PCAEQ avec les deux mairies et le département des Alpes-Maritimes, la promotion de l'expérience de Saint-Jeannet pour renforcer la protection des terres agricoles dans les PLU des communes du Mentonnais et gagner en autonomie alimentaire, la réduction des nuisances sonores, la régénération de la pinède du Cap Martin, etc.

## MAIS QUE DEVIENT LE PLATEAU SAINT-MICHEL ?

L'ASPONA souhaite recueillir votre avis sur le Plateau Saint-Michel de Menton et son évolution ; elle prendra en compte vos réponses à cette enquête pour définir les nouvelles actions à engager.

Ce questionnaire peut aussi être rempli électroniquement sur : <https://framaforms.org/plateau-saint-michel-1590248804>

### 1 Qu'évoque pour vous le Plateau Saint-Michel ? (plusieurs réponses possibles)

- a) un camping       b) un lieu de promenade et de pique-nique       c) un parcours sportif   
 d) une auberge de jeunesse       e) un poumon vert arboré       f) un réservoir d'eau

### 2 Avez-vous déjà fréquenté le Plateau Saint-Michel ?      oui      non

Quand ?

Pour quel type d'activité ?

### 3 Le fréquentez-vous actuellement ?      oui      non

### 4 Avez-vous constaté un changement depuis quelques années ?      oui      non

Dans le camping, ces changements ont-ils été ?      positifs       négatifs

Sur le Plateau, ces changements ont-ils été ?      positifs       négatifs

### 5 Si vous fréquentez le Plateau, considérez-vous que ...

- Les accès piétonniers se sont améliorés       se sont dégradés       sont restés identiques   
 L'accès routier s'est amélioré       s'est dégradé       est resté identique   
 Les conditions de stationnement se sont améliorées       se sont dégradées       sont restées identiques   
 La végétation arborée s'est améliorée       s'est dégradée       est restée identique   
 L'ambiance / la fréquentation s'est améliorée       s'est dégradée       est restée identique   
 La propreté et l'entretien se sont améliorés       se sont dégradés       sont restés identiques

### 6 Savez-vous si l'exploitation du camping est ?      municipale      privée      déléguée

### 7 Le projet de requalification du camping prévoit la transformation de l'auberge de jeunesse en restaurant avec des chambres d'hôtes et la création d'un parc-aquatique, qu'en pensez-vous ?

Pour la transformation de l'auberge de jeunesse,      j'approuve       je désapprouve

Pour le parc aquatique,      j'approuve       je désapprouve

### 8 Comment souhaiteriez-vous que le Plateau Saint-Michel évolue ?

### 9 Avez-vous d'autres commentaires et suggestions ? Avez-vous des souvenirs à partager ?

Prénom et nom (facultatif) :

A retourner à : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org) ou par courrier postal à : ASPONA BP17 - 06501 MENTON Cedex

**Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !**

**Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :**

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande